

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Acceptation du legs de Monsieur Guido MARTINETRapporteur : Philippe Laurent

M. Guido MARTINET, décédé le 18 juin 2018, demeurant de son vivant 172 rue Houdan, a décidé aux termes d'un testament du 25 juillet 2001, complété le 6 septembre 2001, de léguer à la Ville les biens lui appartenant, l'usufruit de ces biens revenant à Mme Liliane DEBATISSE, jusqu'au décès de celle-ci.

Les biens légués sont les suivants, auxquels s'ajoutent des actifs financiers d'une valeur d'environ 110 000 € :

Bien	Valeur communiquée par le notaire
Sceaux - maison 172 rue Houdan	500 000 €
Sceaux – 141-145 rue Houdan – studio, cave, stationnement	160 000 €
Châtenay-Malabry – 48 b rue Anatole France Studio et cave	100 000 €
Le Plessis Robinson – 106 rue de Malabry - studio, cave, stationnement	130 000 €
Vanves – 10 rue Moulin - studio	77 064 €
Antony – 5 rue Gauguin – Pavillon divisé en 2 appartements	500 000 €
Total de la valeur des biens immobiliers	1 467 064 €

Les Domaines ont été saisis afin de connaître la valeur actualisée de ces biens immobiliers.

La maison du 172 rue Houdan est assortie de la charge suivante : elle devra être « conservée et transformée en garderie ou crèche d'enfants ayant pour raison sociale « Les Martinets », il ne pourra jamais y être construit d'immeuble. »

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le legs de M. Guido MARTINET dans les conditions exposées ci-dessus.